

L'antibiorésistance

Les antimicrobiens sont des médicaments utilisés pour traiter les infections, en particulier celles qui sont d'origine bactérienne. Ce sont des médicaments essentiels à la santé humaine et animale mais, ces dernières années, certaines bactéries ont démontré une résistance partielle ou totale à différents agents antimicrobiens. Ce phénomène appelé antibiorésistance est une préoccupation croissante pour la santé publique comme pour la santé animale. De nombreuses actions menées en faveur de la santé animale dépendent de la disponibilité et de l'utilisation appropriée de médicaments vétérinaires de bonne qualité, et notamment d'agents antimicrobiens. La santé animale est une composante clé des politiques de bien-être animal, de sécurité alimentaire et de sécurité sanitaire des aliments. L'OIE considère qu'il est vital de garantir un accès approprié à des antimicrobiens efficaces pour traiter les maladies animales mais souligne la nécessité d'encadrer cet accès par l'intervention de vétérinaires bien formés et dont l'éthique est garantie par un Ordre National des vétérinaires créé par la loi.

POINTS CLÉS

- Essentiels pour traiter les maladies humaines et animales d'origine bactérienne, les antimicrobiens constituent un Bien Public mondial.
- La lutte contre l'antibiorésistance doit se faire de manière coordonnée entre les acteurs de la santé publique, animale et de l'environnement.
- L'accès et l'utilisation responsable et prudente des antimicrobiens destinés aux animaux doit se faire sous le contrôle et la surveillance de vétérinaires bien formés dont l'éthique est garantie par un Organisme statutaire vétérinaire.

L'ANTIBIORÉSISTANCE, UNE PRÉOCCUPATION MONDIALE ET GLOBALE

Parallèlement à l'utilisation massive d'antimicrobiens en santé humaine et animale ces dernières décennies, le monde fait face à une accélération de l'émergence des résistances antimicrobiennes. Or la découverte de nouveaux traitements n'est pas suffisante pour lutter contre les bactéries, organismes responsables de maladies parfois graves chez l'homme et chez l'animal. Il est donc vital de garantir un accès approprié à des antimicrobiens efficaces pour traiter les maladies animales, protéger la santé humaine, et garantir la sécurité alimentaire.

La mondialisation des échanges de marchandises alimentaires, du tourisme classique ou médical permettent de plus aux bactéries résistantes existantes ou en devenir de coloniser facilement toute la planète quelles que soient les mesures préventives appliquées localement : les comportements à risque d'un pays sont donc susceptibles de mettre en péril l'efficacité et la disponibilité des antibiotiques sur l'ensemble de la planète.

LE CONCEPT « ONE HEALTH » (UNE SEULE SANTÉ) EST ESSENTIEL

60 % des agents pathogènes dangereux pour l'homme sont d'origine animale : les hommes et les animaux partagent les mêmes bactéries, qu'il convient impérativement de combattre et de prévenir aux échelles nationale, régionale et mondiale. Limiter l'apparition de phénomènes d'antibiorésistance nécessite donc une harmonisation mondiale et intersectorielle des stratégies et mesures visant à mieux coordonner les politiques de santé humaine, de santé animale et d'environnement.

Côté santé animale, une utilisation responsable et prudente des antimicrobiens est indispensable pour préserver leur efficacité thérapeutique. C'est l'objectif poursuivi par l'OIE, notamment au travers de ses normes intergouvernementales développées avec l'appui de son réseau d'expertise et adoptés démocratiquement par ses 180 Pays membres.

UN ENGAGEMENT DE LONGUE DATE DE L'OIE

L'OIE travaille activement depuis plus de dix ans sur le thème des [produits à usage vétérinaire](#) comme les antimicrobiens, notamment au travers de [conférences internationales](#). Il a élaboré

une stratégie mondiale dans ce domaine, en lien étroit avec son réseau d'experts internationaux, ainsi qu'avec l'ensemble de ses 180 Pays membres et ses partenaires internationaux.

Ses objectifs visent à mieux contrôler la production, l'enregistrement, l'importation et la distribution des antimicrobiens et d'encadrer leur utilisation chez les animaux grâce à une réglementation adéquate, des professionnels qualifiés, et une profession vétérinaire structurée. Il veille également à apporter du soutien aux pays qui en ont besoin grâce à des programmes de solidarité internationale.

COLLABORATION INTERSECTORIELLE INTERNATIONALE

Depuis 2010, l'OIE s'est de plus engagée, avec l'OMS et la FAO dans une [Alliance Tripartite](#) établissant les responsabilités respectives de ces trois organisations dans la lutte contre les maladies à fort impact sanitaire et économique, notamment les zoonoses, grâce à la mise en œuvre du concept « Une seule santé ». La lutte contre l'antibiorésistance est l'une de leurs trois priorités.

Les actions Tripartites consistent à coordonner les stratégies de lutte contre l'antibiorésistance à court, moyen et long terme, à l'échelle mondiale, et à soutenir leur mise en œuvre aux échelles nationales et régionales.

Elles se sont notamment fixées pour objectifs de :

- s'assurer que les agents antimicrobiens conservent leur efficacité
- promouvoir un usage prudent et responsable de ces agents
- permettre à tous un accès à des médicaments de qualité.

L'OIE collabore également avec de nombreuses organisations internationales, telles que la Commission du Codex Alimentarius (CCA), qui sont des partenaires clés pour partager de l'information et formuler des recommandations.

Plan d'action global contre l'antibiorésistance

L'OIE a récemment fortement participé à l'élaboration du [plan d'action global de l'OMS sur l'antibiorésistance](#) adopté en 2015 qui vise à assurer, aussi longtemps que possible le traitement des maladies infectieuses avec des antimicrobiens efficaces et de qualité. Ce plan proposant des actions clés à mettre en œuvre dans les 5 à 10 prochaines années souligne l'importance des normes intergouvernementales de l'OIE et soutient la mise en place par l'Organisation d'une [base de données mondiale sur l'utilisation des antimicrobiens chez les animaux](#) (cf. [verso](#)). Les 180 Pays membres de l'OIE ont apporté leur soutien à ce plan au travers d'une [Résolution](#) adoptée à l'unanimité en mai 2015.



L'antibiorésistance

LES NORMES INTERGOUVERNEMENTALES DE L'OIE

Depuis près de 10 ans, l'OIE publie des normes intergouvernementales au regard de l'usage responsable et prudent des antimicrobiens chez les animaux **terrestres** et **aquatiques**.

Intégralement mises à jour depuis mai 2015, ces textes couvrent aussi bien l'utilisation des antimicrobiens, que les programmes de surveillance, le suivi des quantités, et l'appréciation des risques d'émergence ou de propagation de bactéries résistantes découlant de leur usage chez les animaux. L'OIE publie également des normes intergouvernementales portant sur la [liste des antibiotiques importants en médecine vétérinaire](#).

ENCADRER ET SURVEILLER L'USAGE DES ANTIMICROBIENS SUR LE TERRAIN

Le succès de la lutte contre l'antibiorésistance repose sur la mise en œuvre des stratégies mondiales par l'ensemble des pays des cinq continents, par les autorités de santé publique, vétérinaire et environnementale. En ce qui concerne les services de santé animale, la mise en œuvre des normes de l'OIE implique, à l'échelle nationale,

- La présence d'une législation adéquate relative à l'usage des antimicrobiens
- La bonne gouvernance des systèmes nationaux de santé animale
- Une profession vétérinaire bien formée et encadrée par la loi

Garantir la bonne gouvernance des Services vétérinaires par une législation appropriée

Les antibiotiques ne sont pas des produits anodins dont la vente et l'usage peuvent être libres. Leur vente doit être encadrée par la loi, et la distribution de produits contrefaits, sévèrement réprimée.

De plus, l'OIE prône l'encadrement de la profession vétérinaire par la loi, afin de garantir l'éthique professionnelle et la bonne Gouvernance des Services vétérinaires. Pour cela, elle développe des normes intergouvernementales et des programmes relatifs à la constitution et au fonctionnement d'**Organismes statutaires vétérinaires** nationaux et régionaux disposant par la loi des pouvoirs nécessaires pour garantir le contrôle des diplômes, l'éthique, l'excellence professionnelle et la mise à l'écart de ceux dont la conduite n'est pas appropriée.

Favoriser l'excellence de la profession vétérinaire

La profession vétérinaire, dans sa composante publique et privée, a un rôle crucial à jouer face à l'antibiorésistance, particulièrement pour superviser la prescription et la délivrance de ces produits. C'est pourquoi l'OIE prévoit également des lignes directrices sur la [formation initiale vétérinaire](#) rappelant les bases essentielles à une profession organisée s'appuyant sur des professionnels bénéficiant d'une formation de haute qualité.

Programmes de renforcement des capacités des Services vétérinaires nationaux

La solidarité internationale est cruciale pour aider les pays en développement et les pays émergents à mettre en application les normes de l'OIE, et pour cela, la législation, les structures et les ressources humaines et financières nécessaires.

En conséquence, l'Organisation propose un soutien constant aux Services vétérinaires, notamment par le biais du **Processus PVS** (Performance des Services vétérinaires).

Par ailleurs, l'OIE forme et met en réseau des points focaux nationaux nommés par leurs gouvernements, pour créer ou moderniser les législations en matière de production, d'importation, de distribution et d'usage de produits vétérinaires et réaliser entre autres le suivi des consommations d'antibiotiques. Ceux-ci fournissent une assistance technique aux Délégués nationaux de l'OIE.

Surveiller l'utilisation des agents antimicrobiens

Aujourd'hui, dans de nombreux pays y compris développés, les antimicrobiens sont largement disponibles à tous, directement ou indirectement, sans guère de restriction. Sur 130 pays récemment évalués par l'OIE, plus de 110 ne disposent pas encore de législation pertinente relative aux conditions appropriées d'importation, de fabrication, de distribution et d'usage des produits vétérinaires, y compris les antimicrobiens. Ces produits circulent ainsi sans contrôle comme des marchandises ordinaires et sont souvent frelatés.

Il n'existe pas à ce jour de système de surveillance harmonisé de l'utilisation et de la circulation des antimicrobiens dans le monde. Ces données sont pourtant nécessaires pour analyser et contrôler l'origine des médicaments, obtenir des données fiables sur les importations, tracer leur circulation, évaluer la qualité des produits en circulation. C'est dans ce contexte que l'OIE a été mandatée par ses Pays membres pour collecter ces informations manquantes et établir une base de données mondiale pour le suivi de l'usage des antimicrobiens en lien avec le **système mondial d'information zoonitaire** de l'OIE.

Ce mandat est, en outre, soutenu par la FAO et l'OMS, dans le cadre du plan d'action global contre l'antibiorésistance de l'OMS. La base de données constituera ainsi une base solide pour les travaux des trois organisations dans leur lutte contre l'antibiorésistance.

LES DÉFIS DE DEMAIN

Il est à présent nécessaire que les pays s'engagent et investissent, à l'échelle nationale pour mettre en œuvre les stratégies internationales. La coopération internationale doit rester active pour assurer l'encadrement de la production, des importations, de la mise en marché, de la distribution et de l'usage des antimicrobiens à l'échelle mondiale.

Prévenir plutôt que guérir

L'OIE préconise des politiques permettant un maillage vétérinaire minimal pour assurer une surveillance sanitaire animale tout en garantissant grâce à ce dispositif la détection précoce des épizooties potentielles (y compris des zoonoses) et la réaction rapide pour les cantonner à leur lieu d'émergence. Ce maillage permet par ailleurs de garantir un niveau général de santé des animaux facilitant l'utilisation judicieuse, appropriée et limitée des produits vétérinaires tels que les antibiotiques.

Soutenir la recherche de moyens de traitement alternatifs aux antibiotiques

L'OIE soutient les nouvelles recherches sur les alternatives aux antibiotiques (notamment les vaccins) et a notamment accueilli un **Symposium international** sur le sujet en 2012, organisé par l'Alliance internationale pour la normalisation biologique (IABS) et le Ministère de l'Agriculture des États-Unis d'Amérique (USDA).

Pour plus d'informations

- [Code terrestre](#) (chapitre 6.6 ; chapitre 6.7 ; chapitre 6.8 ; chapitre 6.9 et chapitre 6.10)
- [Code aquatique](#) (chapitre 6.2., chapitre 6.3., chapitre 6.4. et chapitre 6.5.)
- [Manuel terrestre](#) (ligne directrice 3.1.) en anglais.
- [Agents antimicrobiens et antibio-résistance](#)
- [Liste des agents antimicrobiens importants en médecine vétérinaire](#) (rédigée et mise à jour par l'OIE en 2015)
- [Portail Antibiorésistance](#)
- [Résolution n°26 : Combattre l'antibiorésistance et promouvoir une utilisation prudente des agents antimicrobiens chez les animaux](#) (adoptée en mai 2015)
- [Proceeding de la conférence mondiale sur l'utilisation responsable et prudente des agents antimicrobiens chez les animaux](#) (mars 2013)
- [Fiche FAO/OIE/OMS sur la lutte contre l'antibiorésistance](#) (en anglais)

